



- VILLE DE VENDÔME -
(Loir-et-Cher)

Compte-rendu du Conseil municipal
Jeudi 6 novembre 2014 à 19 heures 30
Salle de la Porte Saint-Georges, rue Poterie

PRESENTS : Pascal BRINDEAU, Monique GIBOTTEAU, Benoît GARDRAT, Geneviève GUILLOU-HERPIN, Philippe CHAMBRIER, Michèle CORVAISIER, Nicolas HASLE, Béatrice ARRUGA (à partir de 19 heures 40), Sam BA, Christian LOISEAU, Jean-Claude MERCIER, Patricia FAUREL, Annie-Claude FRANCOIS, Tural KESKINER, Laurent BRILLARD, Alia HAMMOUDI, Karima AFKIR, Raphaël DUQUERROY, Ingrid POIREY, Florence BOUR, Yolande MORALI (jusqu'à 19 heures 50), David RAGUIN, Anaïs ROUSSELET, Catherine LOCKHART, Patrick CALLU, Joëlle LATHIERE, Frédéric DIARD, Laurent MAMEAUX, Clara GUIMARD, Renaud GRAZIOLI.

ABSENTE : Béatrice ARRUGA (jusqu'à 19 heures 40).

ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION : Thierry FOURMONT à Christian LOISEAU, Jean-Paul TAPIA à Pascal BRINDEAU, Laurence SOYER à Monique GIBOTTEAU, Yolande MORALI à Patricia FAUREL (à partir de 19 heures 50).

SECRETAIRES DE SEANCE : Anaïs ROUSSELET et Benoît GARDRAT.

1. SECRETARIAT de l'ASSEMBLEE : Désignation des secrétaires de séance.

A l'unanimité des votants, le Conseil municipal désigne Anaïs ROUSSELET et Benoît GARDRAT comme secrétaires de séance, ainsi que Laurent GASSIOT, directeur général des services de la ville, comme secrétaire auxiliaire.

1bis SECRETARIAT de l'ASSEMBLEE : Procès-verbaux des séances du 4 avril, 17 avril, 22 mai, 25 juin et 25 septembre 2014 – Approbation

A la majorité des votants (Catherine LOCKHART, Patrick CALLU, Joëlle LATHIERE, Frédéric DIARD, Laurent MAMEAUX, Clara GUIMARD votant contre), le Conseil municipal approuve les procès-verbaux des 4 avril, 17 avril, 22 mai, 25 juin et 25 septembre 2014.

2. SECRETARIAT DE L'ASSEMBLEE : Communication des décisions du maire

Le Conseil municipal prend acte de la communication des décisions prises par le maire par délégation.

3. SECRETARIAT DE L'ASSEMBLEE : Désignation d'un nouveau représentant du conseil municipal au sein du conseil d'école de l'école maternelle Louis Pergaud

A l'unanimité des votants, le Conseil municipal désigne Yolande MORALI représentante de la ville au sein du conseil d'école de l'école maternelle Louis Pergaud pour remplacer Anne-Claude FRANCOIS.

4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE : Communication du rapport d'activités 2013 de la Communauté du pays de Vendôme

Le Conseil municipal prend acte de la communication du rapport d'activités de la Communauté du pays de Vendôme pour l'année 2013.

.../...

5. ASSAINISSEMENT : Validation d'un protocole transactionnel

A l'unanimité des votants, le Conseil municipal :

- valide le protocole transactionnel,
- autorise le maire ou le maire-adjoint ayant délégation à signer la convention portant protocole d'accord transactionnel conformément aux dispositions des articles 2044 et suivants du Code civil avec Madame et Monsieur Julien DORSEMAINE, demeurant 96 rue du Docteur Faton à Vendôme et Monsieur Jean Pierre COUGNOT, Directeur de la SARC,
- autorise le maire-adjoint délégué à l'urbanisme et à l'environnement à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la délibération.

6. ASSAINISSEMENT-EAU : Rapports annuels sur le prix et la qualité des services

A l'unanimité des votants, le Conseil municipal adopte le rapport annuel 2013 sur le prix et la qualité du service de l'assainissement.

Le Conseil municipal prend acte du rapport annuel 2013 sur le prix et la qualité du service de l'assainissement non collectif établi par la Communauté du pays de Vendôme ainsi que du rapport annuel 2013 sur le prix et la qualité du service de l'eau potable établi par le syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable et de transports (TéA).

7. FORET : Approbation du plan d'aménagement et de gestion forestier (2014-2033)

A l'unanimité des votants, le Conseil municipal approuve les termes du plan d'aménagement forestier de la forêt communale de Vendôme proposé et autorise le maire à transmettre cette délibération à Monsieur le Préfet de Région pour approbation par arrêté préfectoral ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la délibération.

8. GRANDS PROJETS : Projet d'aménagement de la Zone d'Aménagement Concerté des Aigremonts (ZAC) – Approbation des objectifs poursuivis, définition des modalités de concertation préalable à la modification du dossier de création de la ZAC

A la majorité des votes exprimés, (Catherine LOCKHART, Patrick CALLU, Joëlle LATHIERE, Frédéric DIARD, Laurent MAMEAUX, Clara GUIMARD s'abstenant, Renaud GRAZIOLI votant contre), le Conseil municipal décide :

- de poursuivre les études et procédures nécessaires à la réalisation de ce grand projet d'aménagement,
- d'approuver les objectifs poursuivis par le projet :
 - * développer une offre de logements de typologie mixte (logements collectifs, intermédiaires, individuels) orientée vers l'accession à la propriété,
 - * construire des logements exemplaires en matière de développement durable,
 - * poursuivre la trame verte qui traverse la commune sur la ZAC,
 - * proposer un espace public fédérateur à l'échelle du plateau sud.
- de soumettre à concertation le projet préalablement à la modification du dossier de création,
- de fixer les modalités de la concertation du public suivantes :
 - * information par voie de presse et d'affichage,
 - * mise à disposition du public d'un registre destiné à recueillir toutes observations et propositions,
 - * organisation d'une réunion publique.

et autorise le maire ou le maire-adjoint délégué aux grands projets à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la délibération.

9. GRANDS PROJETS : Quartier Rochambeau - Demande de subvention au Conseil Régional du Centre dans le cadre du Contrat Régional du Pays Vendômois

A l'unanimité des votes exprimés, (Catherine LOCKHART, Patrick CALLU, Joëlle LATHIERE, Frédéric DIARD, Laurent MAMEAUX, Renaud GRAZIOLI s'abstenant), le Conseil municipal décide d'inscrire le projet d'aménagement du quartier Rochambeau dans le Contrat Régional du Pays Vendômois à travers le module 3 « habitat et rénovation urbaine » pour « faciliter les opérations de rénovation urbaine et

.../...

l'aménagement d'éco-quartiers » et de solliciter une subvention auprès du Conseil Régional de la Région Centre et autorise le maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la délibération.

10. GUICHET UNIQUE : Cimetière « La Tuilerie » -Rétrocession à la ville de Vendôme d'une concession cinquantenaire

A l'unanimité des votants, le Conseil municipal autorise le conseiller municipal délégué aux affaires administratives à signer l'acte de rétrocession selon les conditions exposées.

11. RESSOURCES HUMAINES – STATUT DE L'ELU - Mandats spéciaux des élus

A l'unanimité des votants, le Conseil municipal donne mandat spécial au maire, pendant toute la durée de son mandat, pour se rendre notamment aux réunions, formations, congrès et salons organisés en France, par des associations ou des groupements d'élus.

12. SPORTS : Subventions pour l'année 2014-2015 dans le cadre des contrats d'objectifs jeunesse et des meilleurs résultats

A l'unanimité des votants, le Conseil municipal :

- approuve les termes des contrats d'objectifs « jeunesse » portant sur la saison 2014 – 2015 à intervenir entre la ville et les associations suivantes : l'USV Tennis, l'USV Football, l'USV Musculation, l'USV Rugby, l'USV Tir, l'USV Natation, l'USV Athlétisme, l'USV Boxe, l'USV Judo, l'USV Handball, l'USV Aïkido, l'USV Escalade, l'USV Gymnastique, les Pongistes du Vendômois, le Billard Club Vendômois et l'AS Vendôme le Cadre Vert,

- décide d'attribuer aux associations listées, des subventions telles que détaillées ci-dessous, pour un montant de 51 850 € versés en deux fois : 50 % en décembre 2014 et 50 % en septembre 2015 :

<i>Association concernée</i>	<i>Subvention totale</i>	<i>Somme à verser décembre 2014</i>	<i>Solde à verser septembre 2015</i>
<i>USV Tennis</i>	<i>10 300 €</i>	<i>5 150 €</i>	<i>5 150 €</i>
<i>USV Football</i>	<i>8 300 €</i>	<i>4 150 €</i>	<i>4 150 €</i>
<i>USV Musculation</i>	<i>3 400 €</i>	<i>1 700 €</i>	<i>1 700 €</i>
<i>USV Rugby</i>	<i>8 500 €</i>	<i>4 250 €</i>	<i>4 250 €</i>
<i>USV Tir</i>	<i>1 400 €</i>	<i>700 €</i>	<i>700 €</i>
<i>USV Natation</i>	<i>6 500 €</i>	<i>3 250 €</i>	<i>3 250 €</i>
<i>USV Boxe</i>	<i>1 000 €</i>	<i>500 €</i>	<i>500 €</i>
<i>USV Judo</i>	<i>2 500 €</i>	<i>1 250 €</i>	<i>1 250 €</i>
<i>USV Hand ball</i>	<i>3 000 €</i>	<i>1 500 €</i>	<i>1 500 €</i>
<i>USV Gymnastique</i>	<i>3 000 €</i>	<i>1 500 €</i>	<i>1 500 €</i>
<i>Les Pongistes du Vendômois</i>	<i>700 €</i>	<i>350 €</i>	<i>350 €</i>
<i>Billard Club Vendômois</i>	<i>400 €</i>	<i>200 €</i>	<i>200 €</i>
<i>USV Aïkido</i>	<i>450 €</i>	<i>225 €</i>	<i>225 €</i>
<i>Vendôme Equitation</i>	<i>1 000 €</i>	<i>500 €</i>	<i>500 €</i>
<i>USV Athlétisme</i>	<i>900 €</i>	<i>450 €</i>	<i>450 €</i>
<i>USV Escalade</i>	<i>500 €</i>	<i>250 €</i>	<i>250 €</i>
<i>Total</i>	<i>51 850 €</i>	<i>25 925 €</i>	<i>25 925 €</i>

- arrête le montant de l'enveloppe de la subvention « meilleurs résultats » à 15 000 € et la répartition comme suit :

<i>Athlétisme</i>	<i>3 081 €</i>
<i>Boxe</i>	<i>673 €</i>
<i>Football</i>	<i>4 000 €</i>
<i>Gymnastique</i>	<i>1 650 €</i>
<i>Hand ball</i>	<i>354 €</i>
<i>Judo</i>	<i>2 444 €</i>
<i>Triathlon</i>	<i>212 €</i>
<i>Natation de course</i>	<i>496 €</i>
<i>Rugby</i>	<i>1 310 €</i>
<i>Karaté</i>	<i>425 €</i>
<i>Escalade</i>	<i>212 €</i>
<i>Handisport</i>	<i>143 €</i>

.../...

- autorise le maire-adjoint délégué aux sports à signer lesdits contrats d'objectifs et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la délibération.

13. SPORTS : USV Rugby - Contrat d'objectifs "haut niveau"

A l'unanimité des votants, le Conseil municipal adopte les termes du contrat d'objectifs à intervenir avec l'USV Rugby pour soutenir Quentin HARDOUINEAU et Charles-Eric BENOÎT d'ENTREVAUX sélectionnés en équipe nationale ces deux dernières années et autorise le maire à signer ledit contrat.

14. URBANISME : Dénomination de voie « allée des Gentianes »

A l'unanimité des votants, le Conseil municipal décide de dénommer « allée des Gentianes », l'impasse débouchant sur l'avenue Gérard Yvon.

15. URBANISME : Mise sous séquestre du prix de vente d'un terrain à la SCI JAC 41

A l'unanimité des votants, le Conseil municipal autorise, dans le cadre de la vente à la SCI JAC 41 de la parcelle cadastrée section BL n° 242 (ex. BL n° 89p) située avenue Ronsard à Vendôme, le séquestre du prix de vente de 225 000 € entre les mains de la SCP « GAYOUT LECOMPTE », notaires à Vendôme, afin de garantir à l'acquéreur l'apurement de la situation hypothécaire du chef de la Société VENDOME IMPRESSIONS, en liquidation judiciaire, précédente propriétaire, sachant que :

* cette somme sera versée à la Caisse des Dépôts et Consignations le temps d'obtenir du mandataire liquidateur l'ordonnance rendue par le juge de l'exécution du Tribunal de Grande Instance ordonnant la mainlevée des inscriptions et sa publication au service de la publicité foncière de Vendôme,

* le séquestre sera autorisé à remettre le prix de vente à la ville de Vendôme dès production d'un état hypothécaire négatif de toute inscription du chef de la Société VENDOME IMPRESSIONS, et autorise le maire à signer tous les documents et actes nécessaires à la mise en œuvre de la délibération.

16. URBANISME - AMENAGEMENT : Information sur l'évolution du SCOT

Fin de la séance à 21 heures 35.